

TERMES DE REFERENCE

« Expert relais FMIIP – Infrastructures et Équipements »

Appel à candidatures – Version mise à jour (septembre 2026)

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Contribution au suivi des études techniques, des travaux et à l'acquisition des équipements pour la création de l'Institut des métiers des industries pharmaceutiques - IFMIP
Bénéficiaire(s)	Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIIP)
Pays	Maroc
Type de contrat	Contrat d'expertise – expert individuel (perlé)
Durée totale des jours prévus	40 jours (H/J)
Période de mise en œuvre	1er octobre 2026 – 30 juin 2028
Lieu d'exécution	Maroc – Rabat / Nouaceur et à distance

II. Contexte et justification du besoin

La crise Covid a fait émerger le potentiel du Maroc à devenir un acteur qui compte dans le secteur pharmaceutique international mais aussi l'importance de disposer d'une véritable souveraineté sanitaire pour le Royaume. Pour atteindre ces ambitions, le Royaume aura besoin de ressources humaines qualifiées.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement marocain, en l'état le Département de la Formation Professionnelle (DFP) et le Ministère de l'Industrie et du Commerce, a signé en avril 2021 avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutique (FMIIP) une Convention cadre pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de l'industrie pharmaceutique. Cette convention prévoit notamment la création d'un institut de formation professionnelle dédié.

Le Royaume du Maroc et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé en novembre 2023 une convention de crédit pour financer la création d'un Institut de Formation à Gestion Déléguée (IGD) : l'Institut de formation aux métiers des industries pharmaceutiques (IFMIP). Parmi les actions à mettre en place pour la création de cet institut, figurent les études architecturales, la construction des bâtiments et l'acquisition des équipements.

L'AFD a mobilisé sa filiale Expertise France pour assurer l'assistance technique à la Maîtrise d'ouvrage et à la FMIIP pour appuyer la réalisation de ce projet. Dans ce cadre, Expertise France recrute un « Expert relais FMIIP Infrastructure et bâtiment » à même de participer à la supervision des études architecturales, des travaux et de l'acquisition d'équipements pour porter les attentes des industriels du secteur dans ces étapes.

Le projet étant entré dans sa phase opérationnelle (études techniques, préparation des dossiers de consultation et programmation des acquisitions d'équipements), la présente mission est relancée et son calendrier ajusté à l'état d'avancement du projet : elle couvre désormais la période du 1er octobre

2026 au 30 juin 2028, soit l'ensemble du cycle allant de la finalisation des études à la réception des bâtiments et des équipements.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

Dans le cadre du suivi du projet de création de l'Institut de Formation aux Métiers de l'Industrie Pharmaceutique (IFMIP), la Fédération FMIIP, en sa qualité de partenaire bénéficiaire, participe au suivi de la mise en œuvre du projet et à la validation de ses différentes étapes, afin de s'assurer que les actions entreprises répondent aux besoins liés à la mise en place des formations prévues. À cet effet, la FMIIP requiert un appui technique destiné à l'accompagner tout au long du processus de mise en œuvre de l'IFMIP, en vue d'assurer une exécution efficace et conforme aux objectifs du projet.

La mission a pour objectif d'être le relais technique de la FMIIP dans tout le processus de construction et d'équipement de l'IFMIP. Son expertise est principalement attendue sur les plateaux techniques et éventuellement dans d'autres aspects du projet.

2) Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'expert relais FMIIP infrastructures et équipements devra s'assurer de la bonne prise en compte des attentes des industriels du secteur dans la création de l'IFMIP :

1. Lors des réunions des Comités techniques dédiés mis en place par le DFP ;
2. Dans les documents techniques produits par les prestataires et experts ;
3. Sur le terrain à des moments clés du chantier et des réceptions.

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

L'expert relais FMIIP infrastructures et équipements interviendra à travers les activités suivantes :

4. Participation aux réunions des Comités techniques concernés :

- Comité Technique 1 « Études architecturales et construction » : réunions mensuelles pendant toute la période de la mission, soit d'octobre 2026 à juin 2028 ;
- Comité Technique 2 « Équipements » : réunions mensuelles pendant toute la période de la mission, soit d'octobre 2026 à juin 2028.

Ces réunions pourront se tenir en présentiel ou à distance, et durer de 30 minutes à 2h en fonction des phases et des activités en cours.

5. Relectures et avis techniques sur les livrables produits (parties relatives aux plateaux techniques) par le DFP, les prestataires et les experts :

- Durant les études architecturales et techniques : projet d'exécution (PE), dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- Durant les travaux de construction ;
- Pour les équipements : listes d'équipements et des matières d'œuvre avec spécifications techniques pour les salles de cours et les plateaux techniques, DCE des différents lots d'équipements.

6. Participation à certaines visites sur le terrain (Rabat / Nouaceur) :

- Visites de chantier durant la phase de construction ;
- Réception des bâtiments et des équipements ;
- Formation à l'utilisation des équipements par les fournisseurs.

2) Livrables attendus

L'expert relais FMIIP infrastructures et équipements remettra les documents suivants :

1. Une note de recommandations sur le Projet d'Exécution (PE) ;
2. Une note de recommandations sur le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le recrutement de l'entreprise de construction ;
3. Une note de recommandations sur les listes d'équipements et des matières d'œuvre pour les salles de cours et les plateaux techniques ;
4. Une note de recommandations sur le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le recrutement des fournisseurs d'équipements et des matières d'œuvre pour les salles de cours et les plateaux techniques ;
5. Un bref rapport trimestriel de suivi des activités statuant sur le niveau de prise en compte des attentes des industriels du secteur sur les différentes phases ;
6. Une note technique sur la réception du bâtiment et des équipements (installation, mise en marche et formation).

L'ensemble des livrables sera rédigé en français et transmis en format électronique (Word et PDF) à la FMIIP, avec copie au Chef de projet de l'Assistance technique d'Expertise France, pour validation.

3) Coordination

Une coordination étroite avec les équipes du Département de la Formation Professionnelle, notamment la DMG, avec l'AT mobilisée par Expertise France et la FMIIP, devra impérativement être mise en place dès la préparation des missions et jusqu'à leur finalisation.

En outre, des échanges réguliers avec la Directrice Générale de la FMIIP, le Chef de la DMG et le Chef de projet de l'Assistance Technique seront à prévoir sur l'état d'avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées.

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

- 1) Période de mise en œuvre :** octobre 2026 à juin 2028
- 2) Date de démarrage :** à la notification
- 3) Date de fin :** 30 juin 2028
- 4) Durée effective :** 40 jours (H/J)
- 5) Lieu :** Rabat (réunions des comités techniques), Nouaceur (site du projet) et à distance
- 6) Planning / calendrier :**

Le calendrier prévisionnel d'exécution des missions se présente comme suit :

Activités	Lieu	Période	Volume d'expertise (H/J)
Participation aux réunions des Comités techniques concernés (CT1 et CT2)	Rabat / à distance	Octobre 2026 à juin 2028	15
Relectures et avis techniques sur les livrables produits relatifs à la construction et à l'équipement du centre	À distance	Octobre 2026 à juin 2028	10
Participation à certaines visites sur le terrain	Rabat / Nouaceur	Octobre 2026 à juin 2028	10
Participation à la réception des travaux et des équipements	Rabat / Nouaceur	Janvier 2028 à juin 2028	5
Total			40

La répartition indicative des jours entre les activités pourra être ajustée d'un commun accord, dans la limite du volume total de 40 jours, en fonction de l'avancement effectif du projet.

La mobilisation pour la réalisation de ces activités devra être subordonnée à la délivrance d'ordres de mission notifiés par la FMIIP, en conformité avec le plan d'action trimestriel établi à cet effet.

VI. Expertise et profil demandé

Expertise France recrute un expert individuel spécialisé dans l'industrie pharmaceutique, disposant d'une connaissance approfondie du tissu industriel pharmaceutique marocain, pour réaliser les prestations des présents termes de référence.

Le profil recherché est celui d'un ancien directeur technique / directeur industriel d'usine pharmaceutique, ou d'un profil équivalent (directeur de production, directeur d'ingénierie ou de projets industriels), capable de traduire les attentes des industriels du secteur en exigences techniques concrètes sur les plateaux techniques, les laboratoires et les équipements de l'IFMIP.

1) Qualifications et formation

7. Diplôme de niveau Bac+5 minimum (ingénieur d'État ou équivalent, docteur en pharmacie industrielle, master) en génie des procédés, génie industriel, génie chimique, biotechnologie, pharmacie industrielle ou tout domaine connexe pertinent ;
8. Toute formation complémentaire en Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF/GMP), assurance qualité, qualification/validation des équipements ou gestion de projets industriels constitue un atout.

2) Expérience professionnelle générale

9. Au minimum 10 ans d'expérience professionnelle avérée dans l'industrie pharmaceutique (une expérience de 15 ans et plus sera valorisée) ;
10. Dont au moins 5 ans à un poste de responsabilité technique ou industrielle (direction technique, direction de production, direction industrielle, responsable ingénierie / projets) au sein d'une unité de production pharmaceutique ;

11. Expérience acquise principalement au Maroc ou dans un contexte industriel comparable, avec une bonne connaissance du secteur pharmaceutique marocain, de ses métiers, de ses besoins en compétences et de son cadre réglementaire (autorités sanitaires nationales, BPF marocaines).

3) Expérience spécifique requise

12. Expérience avérée dans la conception, la mise en place et/ou la supervision de chaînes de production, de plateaux techniques et de laboratoires dans l'industrie pharmaceutique (formes sèches, liquides, stériles, contrôle qualité, etc.) ;
13. Expérience dans des projets de construction, d'extension ou d'aménagement d'unités industrielles pharmaceutiques : suivi des études techniques, aménagement de zones à atmosphère contrôlée (ZAC), utilités pharmaceutiques (traitement d'air, eau purifiée, air comprimé, fluides), flux matières et personnel ;
14. Maîtrise de l'élaboration et de la lecture de spécifications techniques d'équipements (cahiers des charges techniques), d'estimations de coûts et de dossiers de consultation (DCE, bordereaux de prix) ;
15. Expérience de la réception, de l'installation, de la mise en service et de la qualification d'équipements industriels et de laboratoire ;
16. Capacité à analyser des documents techniques de construction (APS, APD, projet d'exécution, plans, notes de calcul) et à dialoguer avec des architectes, bureaux d'études techniques et maîtres d'œuvre ;
17. Une expérience en lien avec la formation professionnelle ou l'ingénierie de plateaux techniques pédagogiques (ateliers-écoles, laboratoires de formation, unités pilotes) constitue un atout important ;
18. Une expérience de travail avec des bailleurs de fonds internationaux, des administrations publiques ou des fédérations professionnelles constitue un atout.

4) Compétences transversales et aptitudes

19. Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction de notes techniques et de recommandations en français ;
20. Aptitude à travailler dans un environnement multi-acteurs (administration, bailleur de fonds, fédération professionnelle, prestataires) et à porter la position collective des industriels du secteur ;
21. Sens de la diplomatie, de l'écoute et de la restitution ; rigueur et respect des délais ;
22. Autonomie et capacité à intervenir de manière perlée sur une période longue (21 mois) ;
23. Maîtrise des outils bureautiques et des outils de réunion à distance.

5) Langues

24. Français : maîtrise parfaite à l'oral et à l'écrit (langue de travail et de rédaction des livrables) ;
25. Arabe : maîtrise courante appréciée ;
26. Anglais technique : constitue un atout.

6) Disponibilité et intégrité

27. Disponibilité effective sur toute la période de la mission (octobre 2026 – juin 2028), en particulier pour les réunions mensuelles des comités techniques et les visites de terrain à Rabat et Nouaceur ;
28. Absence de conflit d'intérêts : l'expert ne doit avoir aucun lien, direct ou indirect, avec les entreprises, bureaux d'études ou fournisseurs candidats aux marchés de travaux et d'équipements de l'IFMIP. Une déclaration sur l'honneur en ce sens sera exigée et devra être actualisée en cas de survenance d'une situation nouvelle en cours de mission ;
29. Engagement de confidentialité sur l'ensemble des documents et informations auxquels l'expert aura accès dans le cadre de la mission.

VII. Contenu de l'offre et modalités de soumission

Les candidats intéressés sont invités à soumettre une offre complète, composée d'une offre technique et d'une offre financière, rédigées en français.

1) Offre technique

L'offre technique doit impérativement comprendre les éléments suivants :

30. **Une lettre de motivation** (1 page maximum) précisant l'intérêt du candidat pour la mission et sa valeur ajoutée au regard du profil demandé ;
31. **Un curriculum vitae détaillé** (4 pages maximum) faisant clairement apparaître : la formation, le parcours professionnel avec les dates et la durée des postes occupés, les projets de mise en place / supervision de chaînes de production, plateaux techniques et laboratoires, ainsi que les projets de construction ou d'équipement d'unités industrielles auxquels le candidat a participé et le rôle exact qu'il y a tenu ;
32. **Une note de compréhension et de méthodologie** (4 pages maximum) présentant : (i) la compréhension du contexte, des enjeux du projet IFMIP et du rôle de relais des industriels ; (ii) l'approche méthodologique proposée pour l'exécution des activités et la production des livrables ; (iii) l'organisation et la disponibilité prévues sur la période, y compris pour les réunions mensuelles et les visites de terrain ; (iv) les principaux points de vigilance identifiés et les mesures proposées pour y faire face ;
33. **Trois références professionnelles** vérifiables (nom, fonction, organisme, téléphone et courriel) en lien avec les expériences les plus pertinentes présentées ;
34. **Une déclaration sur l'honneur** de disponibilité sur la période de la mission et d'absence de conflit d'intérêts (modèle libre, daté et signé) ;
35. **Les copies des diplômes** et, le cas échéant, des attestations de travail ou de bonne exécution justifiant les expériences présentées.

2) Offre financière

L'offre financière, datée et signée, doit être présentée en dirhams marocains (MAD) et distinguer clairement :

36. Le taux journalier d'honoraires (hors taxes et toutes taxes comprises), ferme et non révisable pendant toute la durée de la mission, appliqué au volume de 40 jours ouvrés, incluant les frais accessoires (déplacements vers Rabat et Nouaceur, hébergement le cas échéant) ;
37. Le montant total des honoraires pour les 40 jours ;

38. Le régime fiscal applicable au candidat (statut d'expert individuel, auto-entrepreneur, société, etc.) et le numéro d'identifiant fiscal / ICE le cas échéant.

L'offre financière doit rester valable pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt.

3) Modalités et délai de soumission

Adresse de dépôt	GEX – aucune candidature n'est recevable par email
Objet du courriel	« Candidature – Expert relais FMIIP Infrastructures et Équipements – IFMIP »
Format des documents	Fichiers PDF ; offre technique et offre financière dans deux fichiers distincts
Date limite de dépôt	15/10/2026
Langue	Français
Demandes de clarification	Par la messagerie – GEX

39. Toute offre incomplète, non signée ou reçue après la date limite pourra être écartée ;

40. Les candidatures seront traitées de manière confidentielle ; seuls les candidats présélectionnés seront contactés ;

41. Expertise France se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidatures, de demander des clarifications aux candidats ou de négocier les conditions financières avant la signature du contrat.

VIII. Critères d'évaluation et processus de sélection

1) Étape 1 : vérification de la recevabilité (éliminatoire)

Les offres sont d'abord examinées au regard des critères de recevabilité suivants, dont le non-respect est éliminatoire :

42. Offre reçue dans le délai et à l'adresse indiqués ;

43. Offre technique et offre financière complètes et signées, comprenant l'ensemble des pièces demandées au point VII ;

44. Respect des conditions minimales du profil : diplôme de niveau Bac+5 et 10 années d'expérience minimum dans l'industrie pharmaceutique ;

45. Déclaration d'absence de conflit d'intérêts dûment fournie.

2) Étape 2 : évaluation technique (note sur 100 points)

Les offres recevables sont évaluées sur la base de la grille suivante :

N°	Critère d'évaluation technique	Points	Source d'appréciation
1	Qualifications et formation académique (Bac+5 pertinent, formations complémentaires BPF/GMP, qualification, gestion de projets industriels)	10	CV et diplômes
2	Expérience générale dans l'industrie pharmaceutique (≥ 10 ans ; postes de responsabilité technique ou industrielle)	20	CV et attestations
3	Expérience spécifique en conception, mise en place et/ou supervision de chaînes de production, plateaux techniques et laboratoires pharmaceutiques	25	CV et références
4	Expérience en projets de construction / aménagement d'unités pharmaceutiques : suivi d'études, DCE et spécifications techniques, réception et qualification des équipements	15	CV et références
5	Connaissance du secteur pharmaceutique marocain, de ses métiers et de ses besoins en compétences ; expérience en lien avec la formation professionnelle	10	CV et note méthodologique
6	Qualité de la note de compréhension et de méthodologie (compréhension des enjeux, pertinence de l'approche, organisation et disponibilité, points de vigilance)	15	Note méthodologique
7	Aptitudes transversales : qualité rédactionnelle, expérience en environnement multi-acteurs / bailleurs, maîtrise des langues	5	Ensemble de l'offre
Total note technique (NT)		100	

Seules les offres ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70/100 seront déclarées techniquement qualifiées et verront leur offre financière ouverte.

Expertise France et la FMIIP se réservent la possibilité d'organiser un entretien (en présentiel ou à distance) avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'évaluation technique, afin de vérifier l'adéquation du profil, la disponibilité et la compréhension de la mission. Le cas échéant, l'entretien est pris en compte dans la notation des critères 6 et 7.

3) Étape 3 : évaluation financière et classement final

La note financière (NF) est calculée sur 100 points selon la formule suivante :

$$NF = 100 \times (\text{montant de l'offre financière la moins-disante} / \text{montant de l'offre financière évaluée})$$

La comparaison porte sur le montant total des honoraires pour les 40 jours, hors frais accessoires.

La note globale (NG) est obtenue par pondération de la note technique et de la note financière :

$$NG = (0,70 \times NT) + (0,30 \times NF)$$

Pondération	Poids
Offre technique (NT)	70 %
Offre financière (NF)	30 %

Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera retenu. En cas d'égalité, la préférence sera donnée au candidat ayant obtenu la meilleure note technique et, à défaut, la meilleure note sur le critère n° 3.

Le candidat retenu sera invité à signer un contrat d'expertise avec Expertise France. En cas de désistement ou d'impossibilité de conclure le contrat dans un délai raisonnable, Expertise France pourra se rapprocher du candidat classé immédiatement après.

IX. Annexes

- 46. Annexe 1 : Présentation du projet IFMIP ;
- 47. Annexe 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur (disponibilité et absence de conflit d'intérêts) ;
- 48. Annexe 3 : Modèle d'offre financière.